

ORGANISATION DE LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE

La Conférence des Présidents a arrêté les mesures générales d'organisation de la prochaine discussion budgétaire. Les modalités retenues pour les précédents projets de loi de finances (PLF) sont reconduites pour le PLF 2017, la totalité des missions étant examinée en commission élargie.

I – Discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2017

1. La discussion de la première partie du PLF aura lieu du **mardi 18 au lundi 24 octobre**.

2. La **discussion générale** sera de 3 heures.

3. Le **prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne** fera l'objet d'un débat spécifique, le **lundi 24 octobre**.

4. Le **vote sur l'ensemble de la première partie** aura lieu le **mardi 25 octobre**, après les questions au Gouvernement.

II – Discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017

1. Cette discussion aura lieu du **mardi 25 au vendredi 28 octobre** inclus.

2. La **discussion générale** sera organisée sur 3 heures.

3. Le **vote solennel** aura lieu le **mercredi 2 novembre**, après les questions au Gouvernement.

III – Discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2017

L'examen de la seconde partie du PLF aura lieu pendant les trois premières semaines de novembre.

1. La commission des finances a établi, en fonction de la nomenclature des missions, la **liste des 26 discussions budgétaires** (ANNEXE 2), qui seront toutes examinées en commission élargie.

Il appartiendra ultérieurement à la Conférence des Présidents de fixer la date des réunions des commissions élargies.

Ces réunions seront ouvertes à tous les députés ainsi qu'à la presse et feront l'objet de mesures de publicité comparables à la séance publique.

2. Les **discussions budgétaires en séance publique seront toutes organisées de manière identique**, en quatre phases :

a) Propos liminaire du *Gouvernement*, d'une durée de 5 minutes.

b) Intervention des porte-parole des *groupes*, chacun pour 5 minutes.

c) Une séquence de *questions-réponses* (2 minutes pour chaque question et 2 minutes pour chaque réponse). Un contingent de 100 questions pour les groupes a été attribué pour l'ensemble de la seconde partie.

Comme les années précédentes, la répartition des questions s'inspire du barème applicable aux débats, prévu à l'article 132 du Règlement, en attribuant la moitié des questions à l'opposition : **43** pour le groupe Les Républicains, **36** pour le groupe Socialiste, écologiste et républicain, **7** pour chacun des autres groupes. **7** questions sont également attribuées aux députés **non-inscrits**, chaque député non-inscrit ne pouvant poser plus d'une question.

La **répartition de ces questions** entre les 26 discussions budgétaires devra être communiquée au plus tard le **jeudi 15 septembre**.

d) Le *vote des crédits* et, éventuellement, des *articles rattachés*, précédé le cas échéant de la discussion des amendements.

3. La discussion des **articles non rattachés** aura lieu à partir du jeudi 17 novembre.

4. Le **vote solennel** sur l'ensemble du projet de loi de finances aura lieu le **mardi 22 novembre**.

5. L'**adoption définitive** du projet de loi de finances devra intervenir **au plus tard le vendredi 23 décembre**, date qui correspond à l'échéance du délai constitutionnel de 70 jours qui court à compter du lendemain de la transmission de la lettre récapitulative des annexes ⁽¹⁾ (ANNEXE 1).

(1) La lettre récapitulative des annexes au projet de loi de finances pour 2017 devrait être transmise le vendredi 14 octobre 2016 (ANNEXE 1).

ANNEXE 1

DÉLAIS CONSTITUTIONNELS ET ORGANIQUES

1. PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2017

Date limite de dépôt du projet de loi	mardi 11 octobre 2016
Lettre récapitulante la liste des documents distribués	vendredi 14 octobre 2016
Point de départ des délais	samedi 15 octobre 2016
Expiration du délai de 40 jours (première lecture à l'Assemblée)	mercredi 23 novembre 2016 (à minuit)
Réunion de la commission mixte paritaire et navettes ultérieures	du mardi 13 au jeudi 22 décembre 2016
Expiration du délai de 70 jours	vendredi 23 décembre 2016 (à minuit)

2. PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2017

Dépôt du projet de loi	mercredi 19 octobre 2016 (au plus tard)
Expiration du délai de 20 jours (première lecture à l'Assemblée)	mardi 8 novembre 2016 (à minuit)
Expiration du délai de 50 jours	jeudi 8 décembre 2016 (à minuit)

ANNEXE 2
LISTE DES DISCUSSIONS BUDGÉTAIRES – PLF 2017

Intitulé des discussions budgétaires	Intitulé des discussions budgétaires
1) Action extérieure de l'État	17) Médias, livre et industries culturelles ; compte spécial : Avances à l'audiovisuel public
2) Administration générale et territoriale de l'État	18) Outre-mer
3) Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ; compte spécial : Développement agricole et rural	19) Politique des territoires
4) Aide publique au développement ; compte spécial : Prêts à des États étrangers	20) Recherche et enseignement supérieur
5) Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	21) Relations avec les collectivités territoriales ; compte spécial : Avances aux collectivités territoriales
6) Conseil et contrôle de l'État ; Pouvoirs publics ; Direction de l'action du Gouvernement ; budget annexe : Publications officielles et information administrative	22) Santé
7) Culture	23) Sécurités ; compte spécial : Contrôle de la circulation et du stationnement routiers
8) Défense	24) Solidarité, insertion et égalité des chances
9) Écologie, développement et mobilité durables ; budget annexe : Contrôle et exploitation aériens ; comptes spéciaux : Aides à l'acquisition de véhicules propres ; Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ; Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs ; Transition énergétique	25) Sport, jeunesse et vie associative
10) Économie ; comptes spéciaux : Accords monétaires internationaux ; Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	26) Travail et emploi ; compte spécial : Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage
11) Égalité des territoires et logement	
12) Engagements financiers de l'État ; Remboursements et dégrèvements ; comptes spéciaux : Participation de la France au désendettement de la Grèce ; Participations financières de l'État ; Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	
13) Enseignement scolaire	
14) Gestion des finances publiques et des ressources humaines ; Crédits non répartis ; Régimes sociaux et de retraite ; comptes spéciaux : Gestion du patrimoine immobilier de l'État ; Pensions	
15) Immigration, asile et intégration	
16) Justice	